

# Programmes de vaccination des provinces et des territoires pour les adultes en santé et préalablement vaccinés au Canada (en date de décembre 2025)

Ce tableau résume les calendriers de vaccinations de routine pour les adultes en santé préalablement vaccinés au Canada. Ce calendrier est mis à jour régulièrement en collaboration avec le Comité canadien d'immunisation (CCI).

		Calendriers de vaccination provinciaux et territoriaux pour les adultes en santé													
Abbréviation	Description	CB	AB	SK	MB <sup>1</sup>	ON	QC	NB	NE	IPE	TNL	YN	TNO	NU	
dcaT	Vaccin contre la diphtérie (dose réduite), la coqueluche acellulaire (dose réduite) et le tétanos	À chaque grossesse	Aux 10 ans et à chaque grossesse	Aux 10 ans et à chaque grossesse	Aux 10 ans et à chaque grossesse	Une dose de rappel à l'âge adulte et à chaque grossesse	À chaque grossesse	Une dose de rappel à l'âge adulte et à chaque grossesse	Une dose de rappel à l'âge adulte et à chaque grossesse	Aux 10 ans et à chaque grossesse	Aux 10 ans et à chaque grossesse	Une dose de rappel à l'âge adulte et à chaque grossesse	Aux 10 ans et à chaque grossesse	Une dose de rappel à l'âge adulte et à chaque grossesse	
dT	Vaccin contre la diphtérie (dose réduite) et le tétanos	À chaque 10 ans				Aux 10 ans	Une dose à 50 ans	Aux 10 ans	Aux 10 ans			Aux 10 ans		Aux 10 ans	
Inf	Vaccins contre la grippe	Annuellement pour tous les adultes	Annuellement pour tous les adultes	Annuellement pour tous les adultes	Annuellement pour tous les adultes	Annuellement pour tous les adultes	Annuellement pour les 65 ans et plus <sup>2</sup>	Annuellement pour tous les adultes	Annuellement pour tous les adultes	Annuellement pour tous les adultes	Annuellement pour tous les adultes	Annuellement pour tous les adultes	Annuellement pour tous les adultes	Annuellement pour tous les adultes	
Pneu-C-20	Vaccin conjugué 20-valent contre le pneumocoque	65 ans et plus qui n'ont jamais reçu du vaccin Pneu-P-23, Pneu-C-20 ou Pneu-C-21	65 ans et plus et les personnes à haut risque		65 ans et plus qui n'ont jamais reçu du vaccin Pneu-P-23	65 ans et plus qui n'ont jamais reçu du vaccin Pneu-P-23		65 ans et plus qui n'ont jamais reçu du vaccin Pneu-P-23	65 ans et plus qui n'ont jamais reçu du vaccin Pneu-P-23	65 ans et plus et les personnes à risque	65 ans et plus et les personnes à risque	65 ans et plus et les personnes à risque	65 ans et plus et les personnes à risque	50 ans et plus	
Pneu-C-21	Vaccin conjugué 21-valent contre le pneumocoque			65 ans et plus n'ayant jamais reçu de vaccin contre le pneumocoque			65 ans et plus qui n'ont pas reçu de Pneu-P-23 à partir de 65 ans ou un Pneu-C-20 ou Pneu-C-21 peu importe l'âge								
VRS	Vaccin contre le virus respiratoire syncytial		70 ans et plus, et les personnes des Premières Nations, métisses et inuites de 60 ans et plus		60 ans et plus <sup>3</sup>		Personnes enceintes entre 32 et 36 semaines de gestation dont l'accouchement est prévu pendant la saison du VRS		75 ans et plus		75 ans et plus	60 ans et plus vivant dans des établissements de logement collectif	75 ans et plus	65 ans et plus	



Zona	Vaccin contre le zona				65 à 70 ans (2 doses)	75 ans et plus (2 doses)			50 ans et plus (2 doses)	50 ans et plus, et les 18 à 49 ans présentant des conditions d'immunodépr ession	65 à 79 ans (2 doses)		
VPH	Vaccins contre le virus du papillome humain	Moins de 27 ans et certains adultes de 27 à 45 ans <sup>5,6</sup>	Moins de 27 ans	Moins de 27 ans					18 à 26 ans et les adultes à haut risque <sup>6</sup>		Moins de 27 ans et les adultes à haut risque		Moins de 27 ans et les 28 ans et plus à haut risque

1	Le Manitoba applique la politique suivante à tous les vaccins financés par les fonds publics : Les personnes qui ne reçoivent pas un vaccin financé par les fonds publics lorsqu'il est recommandé pour la première fois peuvent donc recevoir le vaccin à tout moment par la suite (sauf indication contraire).
2	Le vaccin contre la grippe est offert gratuitement sur demande pour toute personne de 6 mois et plus.
3	La vaccination est offerte aux personnes de 60 ans et plus qui résident dans un établissement de soins personnels (ESP), qui ont été admises dans un ESP pour des soins de répit, ou qui ont été admises dans une unité de soins transitoire ou chronique tout en étant inscrites sur la liste d'attente d'un ESP.
4	Les critères de risque élevé pour l'admissibilité au vaccin contre le VRS chez les personnes de 60 ans et plus comprennent le fait de résider dans un établissement de soins de longue durée, un foyer de soins pour aînés ou une résidence pour personnes âgées, y compris des milieux similaires tels que des établissements co-localisés ; d'être un patient hospitalisé recevant des soins de niveau alternatif (SNA), y compris des milieux comparables comme les soins continus complexes ou les programmes de transition hospitalière ; d'être atteint de gloméronéphrite (GN) avec une immunodépression modérée à sévère ; de recevoir une hémodialyse ou une dialyse péritonale ; d'avoir reçu une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; de vivre en situation d'itinérance ; ou de s'identifier comme membre des Premières Nations, Inuit ou Métis.
5	Certaines personnes de 27 ans et plus sont admissibles gratuitement au traitement contre le VPH, comme celles souffrant d'une maladie chronique ou d'un système immunitaire affaibli.
6	Le vaccin contre le VPH est financé par des fonds publics pour les adultes présentant des facteurs de risque les exposant à un risque accru d'infection par le VPH.
	Le vaccin n'est pas financé par les fonds publics pour les adultes dans cette province ou ce territoire.

